

LE RISQUE FEUX DE FORETS

I. QUE SONT LES FEUX DE FORETS ?

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

II. COMMENT SURVIENNENT-ILS ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures....), accident ou malveillance ;
- **un apport d'oxygène** : le vent active la combustion ;
- **un combustible** (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

III. QUELS SONT LES RISQUES DE FEUX DE FORETS DANS LA COMMUNE ?

A ce jour, aucun incendie grave n'a eu lieu sur la commune.

En fonction des différentes études menées dans la région :

- les cartes de l'aléa risque "feux de forêts" figurent pages.11, 12.
- les cartes des zones où l'information préventive doit être faite sur les risques de feux de forêts se trouvent pages 39,40.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **la sensibilisation de la population** sur les risques de feux de camp, agricoles et forestiers (écobuage), barbecues, cigarettes, détritiques...
- **la résorption des causes d'incendie** : contrôle des feux en forêt, des décharges... avec renforcement des **sanctions pénales** ;
- **l'aménagement de la forêt** : débroussaillage, pistes d'accès pompiers, pare-feux, puits d'eau...
- **la surveillance régulière** renforcée en période estivale : patrouilles terrestres, tours de guet, organisation d'un comité communal de feux de forêt.
- **l'élaboration et la mise en place de plans de secours** et de plans d'action rapide avec des groupes d'attaque immédiate limitant l'extension des feux ; dans les grands feux, le recours à des moyens régionaux, voire nationaux est parfois nécessaire (unités de sapeurs-pompiers avec avions et hélicoptères "arroseurs", matériels roulants...).

Les feux de forêts sont essentiellement combattus par les unités de sapeurs-pompiers départementaux et communaux.

PROTECTION :

En cas de danger la population serait alertée par la sirène et les pompiers qui l'informeront également de toute évolution de la situation ainsi que de toute évacuation.

Des points de regroupements seraient établis dans les hôtels et le poste de gendarmerie saisonnier, qui serviraient également de lieux d'hébergement.

V. QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

AVANT

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...),
- débroussaillage autour de la maison,
- vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

PENDANT

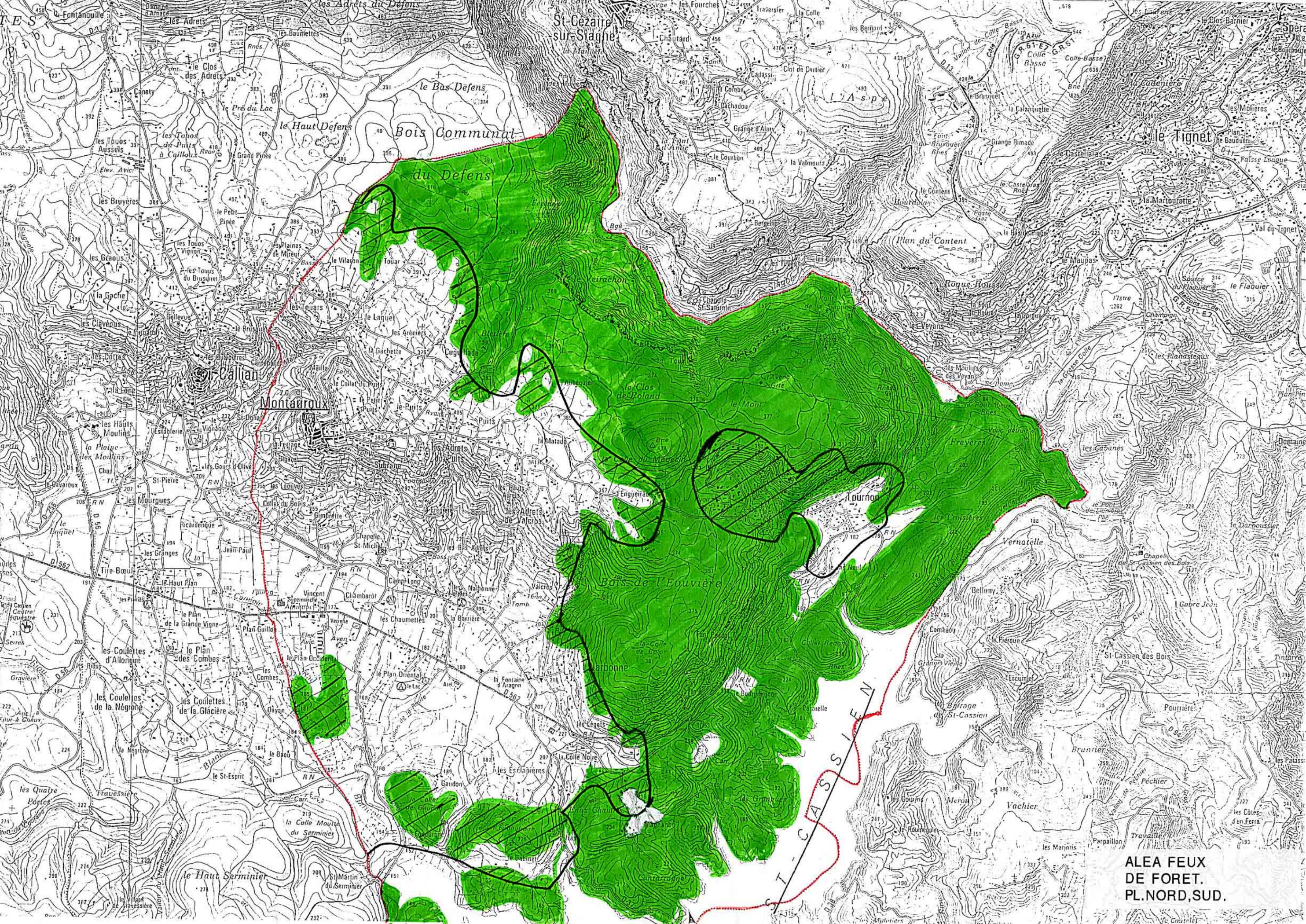
- si l'on est témoin d'un départ de feu :
 - informer les pompiers,
 - si possible attaquer le feu,
 - rechercher un abri en fuyant dos au feu,
 - respirer à travers un linge humide,
 - en voiture ne pas sortir.
- dans un bâtiment :
 - ouvrir le portail du terrain,
 - fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur),
 - fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
 - occulter les aérations avec des linges humides,
 - rentrer les tuyaux d'arrosage.

APRES

- éteindre les foyers résiduels.

VI. OU S'INFORMER ?

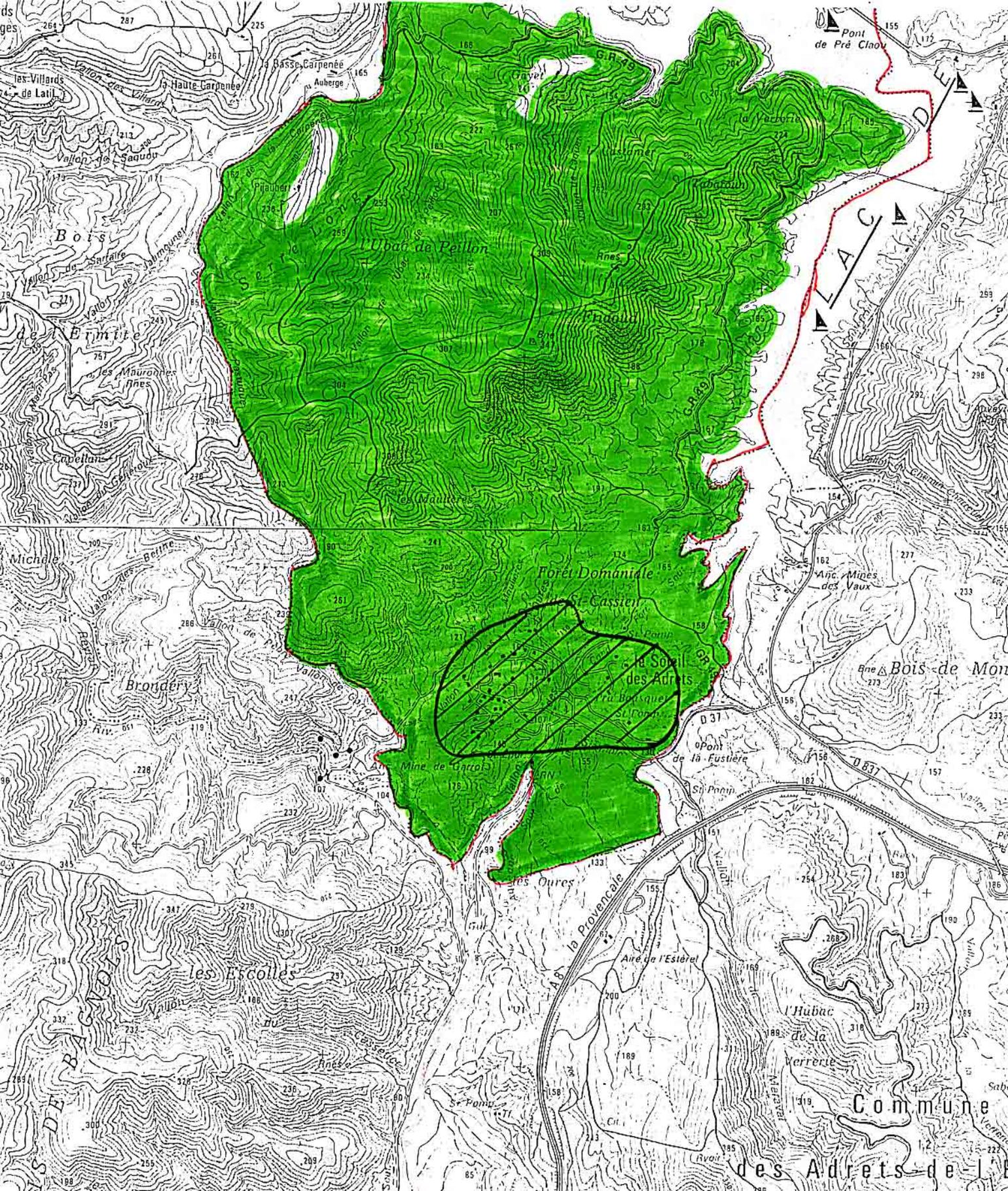
- La Mairie: 04.94.76.43.08
- Les Sapeurs-Pompiers: Etat Major Départemental 04.94.68.00.18.
- DDAF : 04.94.36.47.00.



le Bas Defens
le Haut Defens
Bois Communal
du Defens

Bois de l'Eouviere

ALEA FEUX
DE FORET.
PL. NORD, SUD.



Pont de Pré Claou

les Villards de Lail
Vallon des Villards
la Haute Garpenée
Basse Garpenée
Auberge

Bois de Peillon
Ermite
les Mauronnes
Capellans

Michale
Belline
Brondery
Vallon de

les Escollas
Vallon du
Aires

la Verberie
Cabatun
Aines
Rauou
les Maulleres

Forêt Domaniale
de Cassien
le Soudal des Adrets
la Basque
St Roman
Mine de Garcol
Oures

la Provencale
Aire de l'Estérel
St Pons
Cit

LAC
Pont de Pré Claou

Anc. Mines des Vaux
Bois de Mon
St Pons
Vallon
l'Hubac de la Verrerie
Commune des Adrets-de-Lé